

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Genève participe-t-elle à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Créée en 1993, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) est une instance faitière importante pour la Suisse romande. Elle défend les intérêts de sept cantons de Suisse occidentale à Berne et constitue de ce fait une entité stratégique importante. Un des quatre buts de cette conférence consiste à « promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes ».

Elle prend publiquement position sur les grands sujets fédéraux et, comme dans tous les cénacles politiques, chaque voix compte.

Lors de ses séances qui se tiennent à intervalle régulier plusieurs fois par année, le canton de Genève y est représenté par le président de son gouvernement.

Il se dit que Genève n'y a plus siégé depuis un an, malgré le nombre et l'importance des enjeux de défense des intérêts romands (on songe à la SSR, à l'accord-cadre avec l'UE, aux projets ferroviaires).

Mes questions sont les suivantes :

- **Le Conseil d'Etat a-t-il manqué toutes les séances plénières de la CGSO ?**
- **Si c'est le cas, pourquoi le Conseil d'Etat ne peut-il pas s'y faire représenter ?**
- **Quels sont les dossiers qui ont ainsi été privés d'un éclairage genevois ?**

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse qu'il voudra bien apporter à la présente question.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le comité de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) se réunit quatre fois par an. Compte tenu des impératifs d'agenda du Conseil d'Etat de la présente législature, le canton de Genève a été représenté par un haut fonctionnaire aux séances du comité de la CGSO, les décisions relatives à l'ordre du jour ayant été validées en amont par les présidents successifs du Conseil d'Etat. Ces derniers ont validé l'ensemble des prises de position et des communications aux médias effectuées par voie circulaire et décidées à l'unanimité. Enfin, la préparation et le suivi des décisions de la CGSO s'est faite en étroite collaboration avec les départements cantonaux concernés.

Par ailleurs, les dossiers prioritaires pour le canton de Genève traités par la CGSO (paysage médiatique, dossiers fiscaux, relations avec l'Union européenne) font l'objet de discussions régulières au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ou des conférences intercantionales spécialisées, ainsi que d'échanges bilatéraux avec des représentants des gouvernements de Suisse occidentale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS